



Amendement aux règlements sportifs 2022 – 2023

-

Classement national des clubs

+ Le classement national des plongeurs par catégories d'âges :

Le classement national des plongeurs est fondé sur le résultat de l'addition :

- Du cumul des points de participation obtenus par le plongeur dès lors qu'il prend part à une compétition inscrite au programme fédéral.
Toutefois si un plongeur est amené à participer à plusieurs meetings fédéraux, celui-ci ne marquera qu'une seule fois les points de participation.
Au total pas plus de 3 totaux de points de participation peuvent être marqués par le plongeur (championnat régional d'été + un meeting fédéral + championnats de France toutes catégories).
- Des points obtenus à la table de cotation grâce à la meilleure performance de l'année (épreuves traditionnelles des meetings fédéraux ou des championnats de France toutes catégories ou des compétitions internationales).
- Des points de la meilleure bonification obtenus grâce à la meilleure place réalisée lors des épreuves de sa catégorie d'âge au cours des championnats de France toutes catégories.
- Des points de la meilleure bonification obtenus lors des compétitions internationales réalisées dans le cadre d'une équipe de France (ranking).

TABLEAU DES POINTS DE PARTICIPATION

	Epreuves promotionnelles	Epreuves traditionnelles
Championnats régionaux d'été	20	50
Meeting fédéral	100	150
Championnats de France toutes catégories	-	200
Championnats de France Maîtres	150	200

TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

		Épreuves individuels						Synchronisées	
		1m		3m		Haut Vol		3m	10m
Catégories	Série	Libre	Complète	Libre	Complète	Libre	Complète		
D Poussins	Filles		170		180		140		
	Garçons		200		220		170		
C Benjamins	Filles		230		250		210		
	Garçons		280		310		260		
B Minimes	Filles		280		300		270	240	
	Garçons		330		360		330	260	
A Cadets	Filles		330		360		340	240	
	Garçons		420		470		430	260	
J Juniors	Filles	210		240		240		240	240
	Garçons	310		350		350		350	350
S Seniors	Dames	230		260		250		260	250
	Messieurs	330		370		370		360	350

TABLEAU DES POINTS DE BONIFICATIONS – EPREUVES NATIONALES

(Championnats de France toutes catégories)

	Epreuves individuelles	Epreuves synchronisées*
1^{er}	100	100
2^{ème}	80	80
3^{ème}	50	50

TABLEAU DES POINTS DE BONIFICATIONS – EPREUVES INTERNATIONALES

Place	Jeux Olympiques*	Championnat du Monde ou Coupe du Monde*	Championnat d'Europe*	Compétitions Internationales Séniors*	Championnats du Monde des Jeunes JOJ*	Championnats d'Europe des Jeunes*	Compétitions Internationales Jeunes*	Compétitions Internationales Espoirs*
1	3130	2660	2490	2320	2150	1980	1810	1640
2	2580	2410	2240	2070	1900	1730	1560	1390
3	2130	1960	1790	1620	1450	1280	1110	940
4	1780	1610	1440	1270	1100	930	760	590
5	1530	1360	1190	1020	850	680	510	340
6	1380	1210	1040	870	700	530	360	190
7	1330	1160	990	820	650	480	310	140
8	1320	1150	980	810	640	470	300	130
9	1310	1140	970	800	630	460	290	120
10	1300	1130	960	790	620	450	280	110
11	1290	1120	950	780	610	440	270	100
12	1280	1110	940	770	600	430	260	90
13	1270	1100	930	760	590	420	250	80
14	1260	1090	920	750	580	410	240	70
15	1250	1080	910	740	570	400	230	60
16	1240	1070	900	730	560	390	220	50
17	1230	1060	890	720	550	380	210	40
18	1220	1050	880	710	540	370	200	30
Part.	1210	1040	870	700	530	360	190	20

Pour les bonifications Internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne, est prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

*En plongeon synchronisé, les points sont divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

Le classement national des clubs :

Le classement national des clubs est le résultat de l'addition des points de l'ensemble des plongeurs d'un même club (points de participation et table de cotation) et de leurs points de bonification (épreuves nationales et épreuves internationales).

Le classement national des ligues :

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des ligues selon les modalités suivantes : addition des points du « classement national des clubs », des clubs de chaque région concernée.